

## Chers Remotaises & Remotais,

Tout d'abord, félicitations pour votre participation aux élections présidentielles. 80% d'entre vous se sont déplacés jusqu'aux urnes pour le premier tour et 82% au second tour. En France, voter est un droit et non une obligation. Cela signifie que rien ne vous oblige à vous rendre aux urnes les jours d'élection. Mais voter, c'est également l'un des moyens mis à la disposition de tous pour exprimer son opinion et les valeurs auxquelles on tient. Voter est un droit, c'est un acte citoyen qui permet de choisir ses représentants à l'occasion d'un scrutin.

Au sein d'une démocratie, ce droit fondamental de participation permet d'exercer sa citoyenneté en participant à l'élection de ses représentants.

**Pour rappel** : Si le vote est une pratique que l'on connaît depuis l'Antiquité, il ne faut pas oublier que le droit de vote n'a été reconnu aux femmes qu'en 1945. En votant, vous exprimez votre opinion. Cela se traduit par le dépôt dans l'urne :

- ✓ d'un bulletin valide,
- ✓ d'un bulletin blanc.

### **LES BULLETINS VALIDES**

Ne sont comptabilisés lors du dépouillement que les bulletins valides. Cela signifie que l'on ne prendra pas en compte les bulletins portant des inscriptions (rayures, signatures, inscription du nom d'une personne non-candidate pour les élections nationales...), les bulletins déchirés, ou encore la présence de plusieurs bulletins dans la même enveloppe. Ce sont des bulletins nuls.

Pour que votre bulletin soit comptabilisé, il vous est conseillé de simplement placer dans l'enveloppe mise à votre disposition le bulletin du candidat que vous souhaitez soutenir.



### **LES BULLETINS BLANCS**

Les bulletins blancs correspondent aux enveloppes vides ou contenant un bulletin blanc dépourvu de tout nom de candidat ou de toute indication dans le cas d'un référendum.

Si les bulletins blancs ne sont pas reconnus comme valides par le Code électoral, leur nombre pourra être communiqué et interprété à la suite de l'élection.

Les résultats de l'élection sont prononcés en fonction des suffrages exprimés, c'est-à-dire, les bulletins recueillis dans l'urne auxquels on soustrait les bulletins nuls et les bulletins blancs.

### **PROCHAINES ELECTIONS**

LEGISLATIVES LES 12 ET 19 JUIN 2022.

PENSEZ A VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES SI CE N'EST PAS DEJA FAIT.

L'INSCRIPTION NE SE FAIT PAS AUTOMATIQUEMENT EN CAS DE DEMENAGEMENT.

Inscription en ligne sur [service-public.fr](https://service-public.fr) avant le 4 mai 2022 et en mairie avant le 06 mai 2022.

## €€€ BUDGET €€€

Le budget de la commune a été voté le 21 mars 2022 dernier en conseil municipal

La décision d'augmenter vos impôts n'a encore pas été prise cette année 😊. Nous tenons donc nos engagements.

Nous avons voté à l'unanimité le maintien des taux d'imposition sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

Concernant le foncier bâti, le taux de référence 2021 était de 39.20 Il se décompose de la façon suivante : taux départemental 25.36 & taux communal 13.24 soit un total de 39.20, et sera maintenu pour 2022.

Le résultat budgétaire de l'année 2021 laisse apparaître un excédent de 195 253.15 euros. Les finances de votre commune sont donc saines et vont permettre de continuer d'investir dans les prochaines années.

Concernant les investissements en 2021, le cout total s'élève à 203 229.64 euros pour les réalisations suivantes :

- ✓ Colombarium
- ✓ Sente piétonne
- ✓ Logiciel cimetièrè
- ✓ Réfection peinture mairie
- ✓ Equipements divers
- ✓ Remboursement emprunt restaurant scolaire
- ✓ Signalisation
- ✓ Ecole
- ✓ Terrain



Beaucoup de dossiers de subventions ont été déposés et ont été retenus.

Les investissements prévus pour cette année :

- ✓ Changement du camion communal
- ✓ Extension de l'école pour laquelle le maitre d'ouvrage a été choisi
- ✓ Réfection de la salle omnisports
- ✓ Toiture salle culturelle
- ✓ Vidéosurveillance aire de loisirs
- ✓ Panneau d'informations interactif
- ✓ Equipement des bâtiments communaux en éclairage led
- ✓ Défense incendie
- ✓ Assainissement collectif
- ✓ Etude aménagement terrain

D'autres petits aménagements sont également envisagés.

Les élus travaillent encore sur le plan de circulation dans le village afin d'améliorer votre sécurité. Le Département nous accompagne dans cette démarche.

Respectueusement.

Nadège COURCHÉ

Maire